



TRANSPORTS SCOLAIRES – BOURSE ELEVE – CARTE M’Ra 2016-2017

Transports en Isère

1/ Carte « OÙRA ! » des transports TransIsère :

- Demande à faire sur internet (www.isere.fr)

Faire un dossier complet avec photo d'identité et copie du justificatif de domicile dans les cas suivants :

- nouvel élève à AGROTEC
- changement d'adresse
- élève qui redouble
- élève qui change de cycle (ex : de la 3^{ème} EA au Bac Pro)
- élève qui utilise la SNCF (à renouveler chaque année)
- élève qui sollicite une bourse « d'approche » ou de « transport ».

- Dans les autres cas, elle est à conserver d'une année sur l'autre car elle est valable pendant 6 ans.

CONTACTS :

- Site internet du Conseil Général de l'Isère : www.isere.fr

- Service des transports du Conseil Général 38 :

04 74 87 93 62 ou 04 74 87 93 88

(Maison du Territoire, Isère Rhodanienne, Vienne)

- Horaires et itinéraires : www.itinistere.fr

2/ Carte « L'VA OÙRA ! » des transports de ViennAgglo :

Remplir et retourner l'imprimé au Secrétariat du Lycée.

Elèves domiciliés à moins de 5 km du lycée :

➤ abonnement payant qui permet de se déplacer sur tout le territoire viennois sans limitation du nombre de trajets (s'adresser au bureau L'VA à la gare de Vienne centre).

Elèves domiciliés dans la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et à + de 5 km du lycée :

➤ transport gratuit
➤ concerne les communes de : Chasse sur Rhône, Chonas l'Ambellan, Chuzelles, Estrablin, Eyzin Pinet, Givors, Jardin, les Côtes d'Arey, Luzinay, Moidieu Détourbe, Pont Evêque, Reventin Vaugris, Saint Romain en Gal, Saint Sorlin de Vienne, Sainte Colombe, Septème, Serpaize, Seyssuel, Vienne, Villette de Vienne) et celles à plus de 5 km du lycée.

CONTACTS :

- Service des transports de ViennAgglo : **04 74 78 78 89**

Transports autres départements

Autres communes du Rhône :

- Demande à faire sur internet

- Service des transports du Conseil Général du Rhône :

www.rhone.fr/transports

0 800 869 869

St Romain-en-Gal :

- Attention : commune dépendante de l'Agglomération du Pays Viennois : carte « L'VA OÙRA ! »

- Remplir et retourner l'imprimé au Secrétariat du Lycée

- Service des transports de ViennAgglo :

04 74 78 78 89

Givors et Grigny :

- Remplir un dossier TCL – Grand Lyon

- Les élèves ayant le document pré-rempli de renouvellement de carte l'apporteront le jour des inscriptions afin de recevoir le cachet de l'établissement.

Loire

- Demande à faire sur Internet

- Les élèves ayant le document pré-rempli de renouvellement de carte l'apporteront le jour des inscriptions afin de recevoir le cachet de l'établissement

- Service des transports du Conseil Général de la Loire :

www.loire.fr/transports

Drôme

Service des transports du Conseil Général de la Drôme :

04 75 79 26 30

Savoie

Service des transports du Conseil Général de la Savoie :

04 79 96 75 40

ELEVES BOURSIERS DU SECOND DEGRE (dossiers gérés par AGROTEC)

Nouveaux élèves à la rentrée scolaire **2016-2017** :

Retourner le dossier de demande de bourse joint dans le dossier d'admission.

Elèves déjà à AGROTEC en **2015-2016** :

- en cas de **redoublement** de classe, de **changement d'orientation** (ex : 2^{nde} GT à 1^{ère} Pro) ou de **changement de cycle** (ex : 3^{ème} EA à 2^{nde} Pro) : retourner le dossier de demande de bourse joint dans le dossier d'admission.

- s'il n'y a pas de redoublement, ni de réorientation ou de changement de cycle : bourse reconduite automatiquement pour l'année scolaire **2016-2017**.

Pièces à joindre impérativement au dossier de bourse :

- Photocopie intégrale du ou des **livrets de famille** des parents (ou tuteurs)

- Photocopie intégrale de l'avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu de la famille (parents ou tuteurs) perçu au cours de l'année N-2 exemple pour l'année scolaire **2016-2017** : avis d'imposition s'intitulant «**avis d'imposition sur le revenu 2015 (sur les revenus de l'année 2014)**»

- **Relevé d'identité bancaire** du responsable légal

- Dernière **attestation de paiement et de quotient familial de la caisse des allocations familiales** indiquant les personnes à charge de la famille

- **Certificats de scolarité** des enfants de 21 à 26 ans, étudiants dans l'enseignement supérieur (concernant l'année de la demande de bourse)

- **Dernière notification d'attribution de bourse**

- **Deux timbres** autocollants au tarif en vigueur

- Photocopie du **relevé de notes** (ou résultats internet et si le relevé de notes n'a pas encore été reçu) pour les candidats sortant de classe de 3^{ème}, ayant obtenu une mention «bien» ou «très bien» au brevet des collèges ainsi que la **photocopie des trois derniers bulletins scolaires**.

AUTRES AIDES (élèves)

- **Fonds Régional d'Aide à la Restauration Lycéen (FRAR)** : demande à solliciter auprès du Lycée AGROTEC pour les familles ayant des difficultés financières pour payer la restauration (dossier sur critères). Ne concerne pas les étudiants.

- **Prime à l'équipement** versée aux élèves boursiers de 2^{nde} PRO NJPF dans le cadre des Bourses nationales d'enseignement agricole du Secondaire (montant **2015-2016** : **341,71€**).

- **Bourse à l'équipement versée en 2^{nde} PRO NJPF** versée par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes par l'intermédiaire de la carte M'Ra. Demande de carte M'Ra à faire par les familles (voir ci-dessous) et créditée par le lycée AGROTEC à l'inscription (montant **2015-2016** : **150 €**). Le paiement des bourses à l'équipement sera effectué du 13 octobre 2016 jusqu'au 09 mars 2017).

CARTE M'Ra

J'avais une carte M'RA en **2015-2016** :

Le Lycée AGROTEC recharge la carte des avantages **2016-2017** (apporter sa carte au Secrétariat Vie Scolaire).

Je suis un(e) nouvel(le) élève/étudiant en Région Auvergne-Rhône-Alpes ou je m'inscris pour la première fois (ex : élèves de 3^{ème} EA, de 2^{nde} GT, de 2^{nde} PRO) :

Remplir un bon de commande sur le site «**rhonealpes.fr**» rubriques «**Carte M'Ra**» et «**Commande et mode d'emploi**». Dès qu'AGROTEC aura validé la commande, la carte sera adressée sous 5 jours.

J'avais une carte M'ra, mais je ne l'ai pas conservée :

Je le déclare en ligne sur "**Mon compte**".

Toute demande de remplacement d'une carte perdue, cassée ou volée, déjà rechargée, fait l'objet d'un **débit de 5€** sur l'un des avantages encore disponibles.

Avantages :

Vous bénéficiez d'un crédit pour l'**achat de manuels scolaires** en fonction de votre niveau d'études :

- **100 €** pour les 2^{ndes} (GT et PRO)
- **70 €** pour la 1^{ère} et la Terminale STAV
- **50 €** pour la 1^{ère} et la Terminale GMNF

Vous bénéficiez d'un crédit pour **la culture** :

- **5 places** de **CINÉMA** dans les salles et les festivals partenaires (participation d'1 euro par entrée)
- **30 €** pour des **SPECTACLES**, des concerts dans les salles et festivals partenaires (danse, musique, théâtre...)
- **8 €** pour les **LIVRES "LOISIR"** : romans, essais, bandes dessinées, partitions musicales...
- **Accès gratuit** et permanent aux **MUSÉES**, centres d'art, sites patrimoniaux et lieux de mémoire et la gratuité des conférences, visites guidées...
- **1 an** de **streaming** gratuit et illimité sur 1dtouch.com/mra

Vous bénéficiez d'un crédit pour **le sport** :

- **30 €** de réduction sur une **LICENCE SPORTIVE ANNUELLE**

Vous bénéficiez d'un crédit pour **le train** :

- 1 billet aller-retour à **50% de réduction sur le trajet TER** de votre choix en Rhône-Alpes.